



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Lundi 27 avril 2026

*L'an deux mil vingt-six, le vingt sept avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume CARASSIO.*

Présents : Guillaume CARASSIO – Frédérique CHANAL – Mickaël LE NÔTRE – Henri BOURGUIGNON – Odette DESGIGOT – Pierre LEFEBVRE – Guy GUERRAZ – Claude CHALVIN – Nathalie CHANTEUX – Gérald PRAS – Jean PHILIBERT – Nadine JANON MENZILDJIAN – Luc REHMET – Daniel ROTA – Laurent CHARNAY – Dorothee LEVERT REVOL – Valérie DELORME – Romane PELLET – Isabelle LETOURNEUR – Giuseppe FERRARA – Nathalie VIAL – Alain CIPRIANI – Robert PATUREL – Damien FOSSA – Gaëlle FAOU – Céline GRANGÉ

Procurations : Marie-Hélène SENNAC à Guillaume CARASSIO  
Sabine ARPINO à Frédérique CHANAL  
Patrick LOMBARD à Damien FOSSA

Secrétaire de séance : Romane PELLET

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	26
Procurations :	3
Votants :	29

Le Quorum est atteint

---

#### Délibération n°2026/24

#### Délibération de principe : recrutement d'agents en remplacement

Envoyé en Préfecture le

Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

**Délibération N°2026/24**

**Objet : Délibération de principe : recrutement d'agents en remplacement**

**Vu** l'article L.332-13 du code général de la fonction publique (CGFP) ;

**Considérant** que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, il convient de prendre une délibération de principe autorisant Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du CGFP ;

**Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de la rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions, leur expérience et leur profil ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**ANNEXE(S) :**

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance ,

Romane PELLET

**RÉSULTAT DU VOTE** : Unanimité